

# CDAS du 23 novembre 2023

## Motion des retraités CGT Finances

Faut-il, rappeler ici comment une grande majorité des retraités subit l'inflation : hausse des prix de l'énergie (+29 % pour l'électricité depuis février 2022), du carburant, des produits alimentaires (+22% depuis 2022) ? La liste hélas n'est pas exhaustive.

Faut-il rappeler les difficultés de plus en plus évidentes que les retraités rencontrent pour se faire soigner vu le nombre insuffisant de médecin, les dépassements d'honoraires, le manque de lits dans les hôpitaux, de la fermeture des urgences hospitalières, etc.

Faut-il rappeler leur exclusion de la loi portant réforme de la protection sociale complémentaire ? Alors que l'état employeur va prendre en charge une partie de la cotisation des fonctionnaires en activité, c'est «NIET» pour les retraités qui verront leurs cotisations exploser en 2025 !

Faut-il rappeler leurs difficultés à s'adapter aux administrations 2.0 où l'internet a supprimé l'humain ?

Faut-il, rappeler que leurs pensions n'ont été revalorisées que de 4,8 % en 2 ans ?

Aujourd'hui, beaucoup de retraités doivent adapter leurs dépenses. Pour certains, les sorties et loisirs ne sont plus que souvenirs lointains. D'autres renoncent aux soins. Enfin, et ils sont de plus en plus nombreux, en arrivent à sauter des repas.

Demain, ils devront faire face à une nouvelle hausse de l'énergie, à la poursuite de l'inflation, au doublement des franchises médicales, à l'exclusion des chèques vacances, etc.

Et ce n'est pas la promesse de Bruno Le Maire de revaloriser les pensions de 5,2 % au 01/01/2024 qui va leur sortir la tête de l'eau !

Beaucoup s'interrogent. Beaucoup ont le sentiment d'être devenus invisibles dans la société malgré toute une vie à travailler. Et ce sentiment est encore plus fort auprès des retraités du ministère des finances et de son action sociale.

Ils ne peuvent être oubliés, après toute une vie professionnelle passée dans notre ministère (+ de 40 ans pour beaucoup) car ce serait leur affirmer qu'ils sont déjà dans l'antichambre de la mort.

Plus que jamais, ils ont grand besoin de l'action sociale et celle-ci doit leur être accessible. Ils doivent être correctement informés de l'ensemble des aides, prestations et actions dont ils peuvent bénéficier.

C'est pourquoi, nous demandons :

- qu'une action soit mise en œuvre pour enrichir le fichier « retraités » de correspondance de l'action sociale
- que la correspondance postale soit maintenue
- que le service national des retraités continue de communiquer aux services sociaux les coordonnées des retraités dans chaque département afin de maintenir un lien avec ceux-ci, le ministère doit intervenir auprès de la CNIL dans ce sens